

Autorisations spéciales d'absence : un décret qui passe mal, entre colère et incompréhension

ACTUS MILITANTES

Le gouvernement a choisi de passer outre les critiques. Le décret réformant les autorisations spéciales d'absence (ASA) dans la fonction publique est désormais acté. Derrière l'objectif affiché d'harmonisation, le texte incarne en réalité un recul concret des droits et une nouvelle étape dans l'effritement du dialogue social.



Certes, quelques **ajustements** ont été **concedés** suite à la pétition ayant recueilli plus de **54 000 signatures**.

Les absences pour mariage, PACS ou décès d'un proche deviennent des droits automatiques, mettant fin à certaines inégalités de traitement.

Mais ces avancées peinent à masquer l'essentiel : **une réforme qui restreint les marges de manœuvre et rigidifie** un dispositif pourtant essentiel au quotidien des agents. Car le cœur du décret est ailleurs. En supprimant **toute possibilité d'accords locaux plus favorables**, le gouvernement impose une norme uniforme, au risque d'aligner les pratiques vers le bas. Ce choix rompt avec une logique d'adaptation aux réalités de terrain, pourtant indispensable dans un service public aux visages multiples.

Autre mesure emblématique : **la disparition de la prise en compte des délais de déplacement pour certains événements familiaux**. Une décision qui, concrètement, **réduit le temps réellement accordé aux agents pour faire face à des moments souvent déjà difficiles**.

La limitation à six jours par an des absences pour garde d'enfant malade, sans modulation possible, accentue encore ce durcissement. Derrière cette règle, ce sont des situations bien réelles qui se dessinent : parents contraints de jongler, solutions précaires, et **tensions accrues entre vie professionnelle et personnelle**.

Le **texte** a pourtant été **rejeté à deux reprises par l'instance de concertation compétente**. Qu'importe. **L'exécutif a maintenu le cap**, sans rouvrir les discussions. Une méthode qui interroge autant que le fond, tant elle alimente le sentiment d'un passage en force.

Les conséquences sociales pourraient être lourdes. **Dans une fonction publique largement féminisée**, ces restrictions risquent de peser d'abord sur celles qui assument **encore majoritairement les contraintes familiales**. À l'heure où l'égalité professionnelle est affichée comme priorité, le signal envoyé apparaît pour le moins **contradictoire**.

Ce **décret** ne se résume pas à un ajustement technique ; il **s'inscrit dans une séquence** plus large, marquée par la **stagnation des rémunérations et une pression croissante sur les conditions de travail**. À force de rogner sur les équilibres, c'est la confiance qui s'érode et avec elle, l'idée même d'un service public de qualité, soutenu et reconnu.

L'UNSA Éducation dénonce avec force, une nouvelle fois, la politique gouvernementale rétrograde et peu respectueuse vis-à-vis des agents publics.

Article publié sur le site UNSA éducation

